



COMMUNE DE THUILLEY-AUX-  
GROSEILLES

Département de Meurthe-et-  
Moselle

Arrondissement de Toul  
Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10  
Conseillers présents ou représentés :  
9  
Conseillers votants : 8

*Le Maire certifie que la convocation  
du conseil a été faite le 31/01/2025*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le six février, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Gabrielle HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX, Stéphane PIERI

Absents : Thomas WECKERING

Excusés : Pauline HENRY a donné procuration à Laurence BROQUERIE

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 02/25 :

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 46/24 RELATIVE À LA DÉLIVRANCE DES COUPES DE BOIS 2025**

Madame le Maire explique au conseil que l'agent ONF a demandé l'ajout la modification suivante à la délibération prise au précédent conseil :

Monsieur Samuel GRIS explique les prévisions proposées par l'agent ONF.

Après délibération, le conseil, décide de modifier ainsi la délibération du 46/24 du 08/11/2024 :

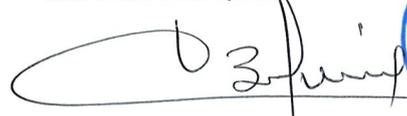
- Approuve l'état d'assiette présenté,
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après :
  - Délivrance des coupes 35a3, 44a3, 45a3, 18i2, 41i1 et 42a3 pour l'affouage 2025/2026,
  - Mise en vente des bois façonnés des coupes 1, 37 et 39 en bois d'œuvre et bois d'industrie,
  - Désignation des 3 garants : Samuel GRIS, Christophe GENIN, Jacques PEROUX
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2025. Pour les unités de gestion :
  - 35\_a3, 44\_a3 et 45\_a3 : première éclaircie,
  - 18\_i2 et 41\_il : ouverture de cloisonnement,
  - 42\_a3 : amélioration de BI,
  - 1, 37 et 39 : vente en bois façonné, grumes et BI,
  - 21\_i, 24\_i et 3 : partage sur pied entre les affouagistes
  - Fixe la part d'affouage forfaitaire à 80 €,
  - Coupes 1, 37 et 39 : vent de bois façonné, grumes et BI,
  - Demande la désignation des produits accidentels vendus en bois façonnés de bois d'œuvre et la délivrance des autres produits marqués en affouage.

**Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0**

Amélie PEROUX

  
Secrétaire

Laurence BROQUERIE

  
Maire

